SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA VENDÉE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 janvier 2026

RAPPORT DE PRESENTATION N° CA26A2

Objet : Rapport sur l'évolution des charges prévisibles de l'établissement public pour 2026 et besoin de financement correspondant - Débat d'orientation budgétaire.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'ordonnance n° 2025-562 du 12 juin 2025, il est fait obligation aux SDIS d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le DOB n'a pas de caractère décisionnel et, en conséquence, ne donne pas lieu à vote à l'issue des débats. En revanche, il doit être matérialisé par une délibération.

Conformément à l'article L.1612-26 du CGCT, la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines avant l'examen du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire doit notamment comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par le SDIS portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- La structure des effectifs.

Il précise le contexte et les enjeux du projet de budget 2026 ainsi que l'évolution des ressources et des charges prévisibles en 2026.

SAPEURS POMPIERS VENDÉE

Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée

GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES

Orientations budgétaires 2026

Evolution des ressources, des charges prévisibles, des investissements pluriannuels et de la structure de la dette

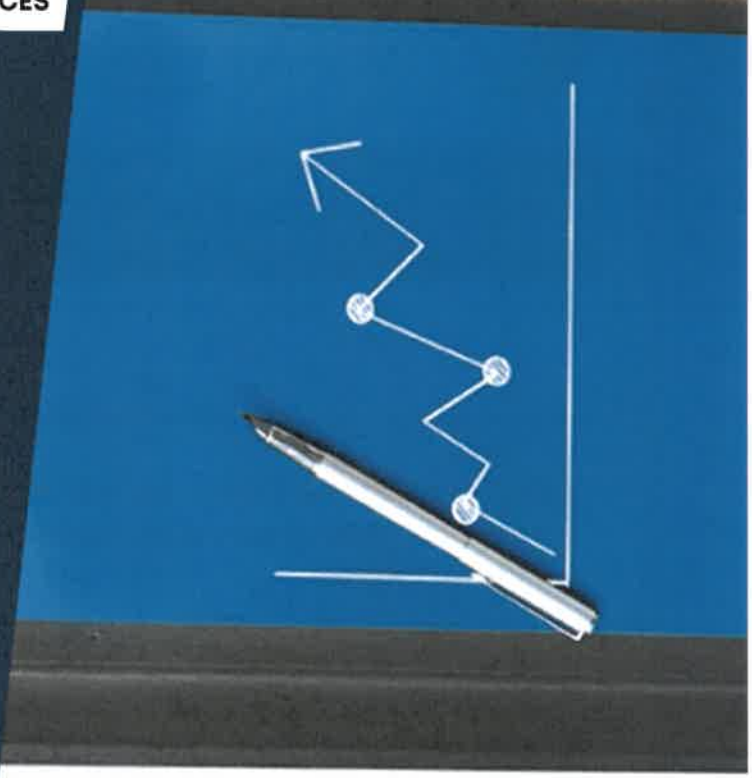

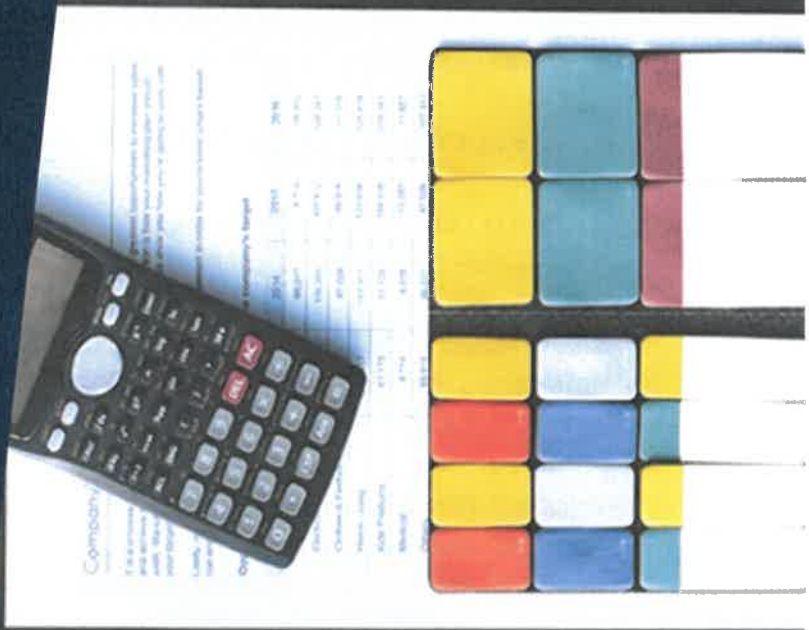



LE CONTEXTE

Les orientations budgétaires 2026 du SDIS de la Vendée s'inscrivent dans un contexte financier durablement contraint, conduisant l'établissement à ajuster sa stratégie financière afin de répondre aux besoins croissants en matière de secours.

Engagé depuis trois ans dans la mise en œuvre du SDACR, le SDIS a priorisé la fiabilisation de la réponse opérationnelle en journée, notamment à travers un plan de recrutement structurant. Les actions engagées ont permis **une amélioration des principaux indicateurs opérationnels**, en particulier des délais d'intervention et des potentiels disponibles en semaine en journée, après plusieurs années de dégradation.



Ces résultats, bien que positifs, demeurent fragiles et nécessitent une consolidation afin de pérenniser la dynamique engagée. Par ailleurs, l'activité opérationnelle a connu en 2025 une hausse significative de 5,9 % par rapport à 2024, toutes natures d'interventions confondues, confirmant une tendance structurelle à l'augmentation des sollicitations.

Le SDIS fait face à **une sollicitation en constante progression**, liée au maintien d'un volume élevé d'interventions, à l'élargissement des missions de secours d'urgence à la personne et aux effets de la désertification médicale, accentués par la fermeture de services d'urgence. Cette évolution **entraîne une augmentation mécanique des charges.**

Or, les **marges de manœuvre financières demeurent étroites**, compte tenu de la spécificité des SDIS et de la forte rigidité structurelle de leurs dépenses. En Vendée, les charges de personnel représentent 69 % des dépenses globales de fonctionnement (80% des dépenses réelles de fonctionnement). Les charges d'amortissement représentent 16% des dépenses. Ces dépenses sont incompressibles.

Les efforts de gestion ne reposent donc que sur 15% des dépenses globales fonctionnement, ce qui limite très fortement le niveau d'économies budgétaires possibles.

Les besoins financiers identifiés s'inscrivent, par ailleurs, dans un environnement financier durablement contraint pour les financeurs du SDIS, marqué par un projet de loi de finances et un projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 défavorables aux collectivités, par l'impact de la réforme des retraites avec une hausse de trois points du taux de cotisation CNRACL prévue en 2026 ainsi que par une inflation stabilisée mais toujours significative.

Le renforcement de la réponse opérationnelle en journée doit néanmoins demeurer une priorité en 2026, afin de garantir aux sapeurs-pompiers les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission première : le secours à la population.

Toutefois, compte tenu des contraintes financières pesant sur les collectivités, **les ambitions initiales du SDACR devront être adaptées afin de garantir la soutenabilité de la trajectoire budgétaire pour ses financeurs** et notamment pour son principal financeur : le conseil départemental.

Dans ce contexte, il vous est soumis dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2026 :

1 – Les enjeux financiers

2 – Les grands enjeux opérationnels de 2026

3 – Le rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisionnelles pour 2026

4 – Pilotage financier et structuration des effectifs



1ère partie

Les enjeux financiers

I. LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2026-2028

Au cours du 1er semestre 2025, le SDIS a construit son plan d'actions à partir d'une prospective triennale, visant à anticiper et à organiser de manière cohérente ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses 2026 - 2028



En **matière de fonctionnement**, le SDIS est confronté à une rigidité accrue de ses charges, limitant ses marges de manœuvre budgétaires. Le principal facteur d'évolution des dépenses demeure les charges de personnel, qui constituent le poste le plus dynamique et le plus contraint. Celles-ci font l'objet d'un calcul particulièrement rigoureux, fondé sur la prévision de l'effet GVT, l'intégration des évolutions réglementaires connues à ce jour, ainsi que sur une estimation affinée des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs, sans hypothèse de création de nouveaux postes.

Les autres postes de dépenses de fonctionnement sont projetés sur la base de pourcentages d'évolution établis à partir d'une analyse rétrospective des exercices précédents, permettant de tenir compte des tendances observées tout en adoptant une approche prudente.

Cette méthodologie, fondée sur des hypothèses réalistes et maîtrisées, permet au SDIS de disposer de projections financières fiables, de sécuriser l'équilibre de la section de fonctionnement et d'inscrire sa gestion dans une trajectoire budgétaire soutenable à moyen terme.

En matière d'investissement, les prévisions reposent sur un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux mais priorisé. Elaboré en juillet 2025, il prévoit des dépenses cumulées de 88 M€ sur la période, comme suit :

PPI 2026-2028 | Projection Juillet 2025	
Acquisition de véhicules	21 285 041€
Plan infrastructures	52 555 498€
Plan numérique	6 000 000€
Plan logistique	8 419 999€
Matériels divers (médical, communication, etc)	710 000€
TOTAL PROJETS PREVISIONNELS 2026-2028	**88 967 538€**

Ces investissements sont **indispensables au renouvellement** et à la **modernisation des équipements et des véhicules**, afin de permettre aux sapeurs-pompiers de répondre aux sollicitations opérationnelles dans des conditions de sécurité et d'efficacité optimales.

Un accent particulier est porté sur les projets immobiliers, parmi lesquels figure la **construction d'une nouvelle direction**, impulsée par le département et intégrée au PPI. Actuellement implanté aux Oudairies à La Roche-sur-Yon depuis 1987, l'outil existant n'est plus adapté aux besoins opérationnels et aux enjeux des secours pour les Vendéens. Ce projet structurant vise à devenir un équipement moderne au service de plus de 3 000 sapeurs-pompiers de Vendée et des 75 centres de secours, tout en bénéficiant à l'ensemble de la population.

Le modèle de financement de cette opération reste à déterminer et aura un impact sur la prospective financière du SDIS. Il illustre néanmoins la volonté de l'établissement de concilier performance opérationnelle, modernisation des infrastructures et soutenabilité budgétaire.

Afin de renforcer la lisibilité et le suivi des projets d'envergure, le SDIS s'engagera dès 2026 à mettre en place les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur les opérations structurantes afférentes au plan d'acquisitions de véhicules et infrastructures. Cette démarche permet de sécuriser juridiquement les engagements, d'assurer une planification financière réaliste et de rendre les informations accessibles de manière claire et synthétique aux élus comme aux équipes opérationnelles.



Les recettes 2026 - 2028

La typologie des recettes du SDIS en matière d'investissement demeure relativement limitée. Les subventions restent rares ; toutefois, le SDIS entend adopter une démarche proactive afin de rechercher et de mobiliser, chaque fois que possible, des sources de financement externes. À ce stade, les investissements sont principalement financés par le recours à l'emprunt et par l'autofinancement dégagé par la collectivité.

En fonctionnement, l'évolution des produits de service est estimée de manière prudente. Les contributions des EPCI et des communes sont projetées sur la base d'une progression annuelle de 1,3 %. **La contribution du département**, principal financeur, **résulte quant à elle de l'équilibre financier global que le SDIS doit préserver** afin d'assurer la soutenabilité de ses missions et de ses opérations.

Ces deux vecteurs constituent le socle des échanges avec le principal financeur. Dans un contexte financier contraint, **les politiques publiques devront faire preuve d'agilité**. À ce titre, plusieurs scénarios ont été présentés au département afin d'éclairer la prise de décision relative au financement des trois prochaines années. La construction budgétaire pour l'exercice 2026 est ainsi validée.

En revanche, les perspectives pour les exercices 2027 et 2028 ne sont pas encore arrêtées. Cette situation appelle à une **conduite prudente** de l'action publique et à la poursuite d'une **réflexion visant à préparer l'avenir selon des modalités renouvelées et adaptées aux contraintes financières à venir**.

Dans cette optique, le SDIS s'inscrit depuis plusieurs mois dans une démarche de réflexion stratégique visant à repenser ses modes d'organisation et d'intervention afin de gagner en efficience. Un point d'équilibre doit être trouvé, dans la mesure où les choix financiers opérés auront un impact direct sur la qualité et la continuité du service public rendu à la population.

II. LA STRATEGIE FINANCIERE RETENUE POUR 2026

La trajectoire budgétaire du SDIS pour l'exercice 2026 s'inscrit par conséquent dans une **démarche de responsabilité**. Elle repose sur la maîtrise rigoureuse de la progression des dépenses de fonctionnement, tout en préservant le niveau d'investissement indispensable au maintien d'une couverture opérationnelle adaptée à l'évolution des risques du territoire.

Afin d'assurer la pérennité du modèle économique du SDIS et de contribuer à la réduction progressive de la charge financière globale supportée par le département, l'établissement poursuit la discipline budgétaire renforcée dans laquelle il s'est engagé.

Celle-ci vise la maîtrise des dépenses récurrentes par l'identification et l'activation de l'ensemble des leviers d'optimisation mobilisables. Dans ce cadre, les **charges à caractère général** devraient évoluer de manière contenue, avec une **progression limitée à 1,9 %,** alors même que le niveau d'activité opérationnelle demeure soutenu.

Par ailleurs, afin de neutraliser les effets différés des décisions antérieures en matière de ressources humaines, **le SDIS engage une démarche globale d'optimisation des effectifs et de maîtrise de la masse salariale**.

À ce titre, le SDIS prévoit :

- L'absence de remplacement, en nombre et en grade, des agents placés en disponibilité pendant l'année suivant leur départ,
- La reprise du dispositif d'accueil des alternants à hauteur de trois contrats contre sept précédemment,
- La réduction à cinq jours du plafond annuel indemnisable au titre du Compte Épargne Temps,
- Ainsi que l'extinction progressive des engagements de sapeurs-pompiers volontaires parmi les sapeurs-pompiers professionnels ne présentant pas une activité réelle et durable en qualité de SPV. Ces mesures concourent à la maîtrise des dépenses liées à la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance à l'échelle départementale.

Dans ce contexte, les charges de personnel connaîtront **une évolution estimée à +6,4 % en 2026**. Cette progression intègre notamment l'effet du glissement vieillesse-technicité, ainsi que l'impact des évolutions réglementaires, en particulier la revalorisation des taux d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (+1,17 %) et l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL.

Par ailleurs, **le SDIS prévoit de constituer une épargne de précaution** visant à sécuriser sa situation financière en ayant la capacité à faire face à d'éventuelles mesures exogènes. Cette réserve mobilisable permettra de faire face aux aléas et coûts imprévus (énergie, consommables, indemnités, évolutions réglementaires ou revalorisations salariales), de répondre à l'augmentation structurelle de l'activité opérationnelle, et de préserver la capacité d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

Le SDIS entend ainsi conduire une **politique d'investissement soutenable et responsable**, visant à préserver durablement le patrimoine et les équipements tout en maîtrisant leur coût global sur le long terme. Cette politique repose sur une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) compatible avec les équilibres budgétaires, une priorisation des opérations selon leur utilité opérationnelle, leur urgence et leur impact sur la sécurité et la qualité du service rendu, la recherche systématique de cofinancements (DETR, fonds vert, participations communales, etc.), ainsi qu'une politique d'amortissement structurée garantissant le renouvellement régulier des matériels roulants, des équipements informatiques et des bâtiments.

Dans ce cadre, le SDIS pourra s'appuyer sur **l'engagement du Conseil départemental**, principal contributeur, qui a décidé une augmentation significative de sa participation **(+11,5 % en 2026)**, ainsi que sur la revalorisation des **contributions des communes et des EPCI**, alignée sur une inflation estimée à **+1,3 %**.



Toutefois, l'engagement financier du département n'étant formalisé que pour 2026, le SDIS adopte une programmation budgétaire prudente, tant en fonctionnement qu'en investissement. Les marges de manœuvre restent limitées, ce qui contraint les possibilités d'ajustements budgétaires significatifs.

Plusieurs leviers pourraient toutefois être envisagés pour contenir l'évolution de la contribution départementale, sous réserve d'une évaluation attentive de leurs impacts organisationnels et humains. De même, l'étalement de certains projets du Plan Pluriannuel d'Investissement pourrait être envisagé afin de limiter le recours à l'emprunt.

2ème partie

Les grands enjeux opérationnels de 2026



Les crédits budgétaires de l'exercice 2026 seront prioritairement mobilisés autour de **trois enjeux stratégiques majeurs**, directement issus des orientations du SDACR :

- Poursuivre, dans un cadre maîtrisé, la mise en œuvre du SDACR en renforçant le soutien de proximité apporté aux centres d'incendie et de secours ;
- Consolider et fidéliser le volontariat, pilier essentiel du modèle de sécurité civile ;
- Optimiser le fonctionnement du service afin d'en garantir durablement la performance et la soutenabilité financière.



Toutefois, dans un contexte budgétaire contraint et marqué par une visibilité financière limitée au-delà de l'exercice 2026, certains projets ou actions initialement programmés feront l'objet d'un phasage ou d'un ajustement du rythme de mise en œuvre.

Cette démarche vise à préserver l'équilibre financier de l'établissement sans remettre en cause les priorités stratégiques définies.

I. POURSUIVRE UNE MISE EN ŒUVRE MAITRISEE DU SDACR AU SERVICE D'UNE REPONSE OPERATIONNELLE DE PROXIMITE RENFORCEE

A. SDACR 2026 : fiabilisation de la réponse opérationnelle et optimisation des moyens

La mise en œuvre du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques demeure le cadre structurant et de référence de l'action du SDIS.

En 2026, sa poursuite s'inscrira dans une logique renforcée de rationalisation et d'optimisation des moyens, avec un double objectif clairement affirmé : **fiabiliser durablement la réponse opérationnelle**, en particulier en journée, et adapter l'organisation aux risques croissants, sans générer de charges nouvelles non maîtrisées, tout en consolidant le lien de proximité avec les centres d'incendie et de secours.

Le SDIS continuera de s'appuyer sur son modèle mixte, en recherchant systématiquement les solutions les plus efficientes pour soutenir les centres, renforcer le volontariat en journée et garantir une réponse opérationnelle adaptée aux réalités territoriales.

Les actions engagées viseront notamment à **poursuivre le déploiement progressif des 19 bassins de risque, en s'attachant à** :

- Renforcer les complémentarités entre centres d'incendie et de secours, sur le modèle des coopérations existantes (Noirmoutier/Barbâtre, Saint-Philbert-de-Bouaine/Rocheservière), et développer une logique

de coopération à l'échelle des bassins, à l'image de l'expérimentation menée sur le bassin Vendée Sèvre Autise ;
- Rechercher un équilibre pertinent entre services déconcentrés et services décentralisés, à effectif global constant, par une révision ciblée de l'organisation et des missions des groupements ;
- Redéployer les effectifs au plus près des centres, en priorité pour les missions de recrutement, de promotion du volontariat, de soutien opérationnel et de formation, dans le cadre d'une organisation territoriale adaptée.

B. Rationalisation des moyens, maintenance renforcée et sécurisation patrimoniale

Le SDIS engagera parallèlement **un travail de structuration des capacités d'alimentation et de projection dédiées aux feux de grande ampleur**, afin d'en définir la doctrine d'emploi et d'identifier les équipements les plus adaptés. Il prévoit également de renforcer les capacités de couverture opérationnelle, dans l'objectif d'améliorer la sécurité des intervenants face aux feux complexes.

La stratégie d'investissement 2026–2028 visera à limiter le vieillissement du parc roulant et à sécuriser la disponibilité opérationnelle, en s'appuyant sur une programmation pluriannuelle maîtrisée.

Les conclusions de **l'étude relative à la polyvalence des engins** devraient ainsi se traduire par une réduction de certains segments et une amélioration des équilibres d'âge du parc, sans dégrader la capacité opérationnelle.

Les investissements immobiliers et en équipements sont strictement priorisés afin d'assurer la sécurité des agents et le bon fonctionnement des centres d'incendie et de secours, dans le respect des enveloppes budgétaires allouées.

En fonctionnement, l'effort portera principalement sur la maintenance des matériels, incluant un recours accru à l'externalisation afin de sécuriser la disponibilité opérationnelle. Les dépenses liées au patrimoine et aux fluides bénéficieront parallèlement d'optimisations structurelles destinées à contenir les charges.

C. Une politique de formation recentrée sur les priorités opérationnelles

Dans un contexte budgétaire contraint, **la politique de formation** 2026 du SDIS de la Vendée vise à **garantir le maintien des compétences essentielles** au fonctionnement du service, dans le strict respect des plafonds définis par la note de cadrage budgétaire.

L'élaboration du budget repose sur le plan de développement des compétences, les besoins opérationnels identifiés par les services et les obligations réglementaires. Les arbitrages opérés privilégient les formations obligatoires,

opérationnelles et directement liées aux recrutements, aux avancements et à la continuité du service.

Les formations administratives et techniques sont recentrées sur les actions indispensables, les formations à faible criticité étant reportées ou supprimées. Une attention particulière est portée à la maîtrise des coûts pédagogiques, notamment en matière de recours aux alternants.

Les formations opérationnelles et d'encadrement maintiennent le socle de compétences du tronc commun des SPP et SPV, avec une optimisation des volumes et des modalités pédagogiques. Les spécialités sont préservées afin de ne pas dégrader la capacité opérationnelle du service.

Les crédits de la Sous-direction Santé sont reconduits à périmètre constant, dans l'attente de la stabilisation des parcours nationaux de formation.

La proposition budgétaire 2026 s'inscrit dans une enveloppe globale compatible avec les objectifs fixés, tout en assurant un équilibre entre exigence opérationnelle, soutenabilité financière et priorisation des besoins.

4. Répondre à de nouvelles missions au service de la population

La loi du 25 novembre 2021, dite « loi Matras », consacre l'élargissement du rôle des SDIS en affirmant leur place dans la chaîne des soins d'urgence, notamment face aux situations de détresse vitale.

Dans un contexte caractérisé par la désertification médicale, la fragilisation de certains services d'urgences hospitalières et l'allongement des délais de prise en charge, le SDIS engagera, dès 2026, la mise en œuvre des premiers protocoles relevant des acteurs de soins d'urgence. Cette orientation vise à pallier les insuffisances constatées au sein du système de santé, désormais dans l'incapacité d'assurer pleinement l'ensemble de ses missions, situation qui contribue à une pression accrue sur l'activité opérationnelle.

Cette montée en puissance reposera notamment sur un investissement ciblé en matière de formation.

La réponse opérationnelle paramédicale, assurée actuellement par des infirmiers en astreinte, sera complétée par un dispositif expérimental d'un infirmier en garde postée permettant de sécuriser cet engagement. En fonction du retour d'expérience, un deuxième infirmier en garde postée pourrait être mis en place.

Pour mémoire, en période estivale, l'Agence Régionale de Santé assure le financement de l'activité de deux infirmiers de sapeurs-pompiers en garde postée.

II. CONSOLIDER ET FIDELISER LE VOLONTARIAT

Dans un contexte de baisse des vocations et de contraintes croissantes de disponibilité, la consolidation et la fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires constituent une priorité stratégique pour 2026.

Les principaux leviers d'action porteront sur :

- La montée en compétences progressive des sapeurs-pompiers volontaires, à travers un parcours de formation initiale étalé et structuré par paliers, garantissant la sécurité des personnels et la pérennité des acquis ;
- L'amélioration des conditions d'un engagement durable, en favorisant une meilleure conciliation entre vie personnelle, vie professionnelle et volontariat ;
- Le renforcement de l'accompagnement des chefs de centre volontaires, acteurs essentiels de la cohésion, de la motivation et de la fidélisation des équipes ;
- L'évolution maîtrisée des modalités d'indemnisation et de valorisation des sapeurs-pompiers volontaires, dans un cadre budgétaire soutenable.

Le SDIS poursuivra par ailleurs son engagement en faveur de la citoyenneté, notamment à travers les classes de cadets de la sécurité civile et des actions de sensibilisation conduites en partenariat avec les 7 établissements scolaires concernés.

Pour l'année scolaire 2025–2026, le SDIS de la Vendée accompagnera sept sections de cadets de la sécurité civile (64 élèves) à travers huit séquences de formation de septembre 2025 à mai 2026, visant à développer le sens civique, la connaissance des gestes qui sauvent et la découverte de l'univers des sapeurs-pompiers.

Jusqu'au 30 juin 2026, le SDIS accueille six engagés de service civique. Pour la quatrième année consécutive, le groupement communication et citoyenneté s'appuie sur ces volontaires pour renforcer ses actions de prévention et promouvoir l'engagement citoyen.

Leurs missions consistent notamment à :

- Animer des sessions d'information préventive aux comportements qui sauvent (IPCS) et à sensibiliser aux risques dans les établissements scolaires, auprès des élèves de collèges et de maisons familiales rurales ;
- Participer à l'animation du Passeport et du Parcours du civisme auprès des élèves de CM1 et CM2 ;
- Contribuer au développement de la citoyenneté par l'animation d'actions et d'événements en faveur de la promotion du volontariat lors de manifestations départementales.

En complément de ces missions, les engagés de service civique effectuent chaque semaine une garde opérationnelle de 12 heures au sein d'un centre d'incendie et de secours mixte, pendant toute la durée de leur engagement.

Enfin, le SDIS accompagne 430 jeunes sapeurs-pompiers répartis au sein de 21 sections implantées sur 47 centres d'incendie et de secours, contribuant ainsi à la préparation des futurs engagements et à la pérennité du volontariat.

En outre, au travers de partenariats, le SDIS de la Vendée participe à des actions préventives avec des assureurs notamment sur les risques domestiques ou les accidents de la vie.

L'ensemble de ces actions ont pour but de promouvoir le volontariat, faire du citoyen un acteur de sa propre sécurité et réduire la sollicitation du service dans le cadre opérationnel.

III. OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

L'optimisation du fonctionnement du SDIS constitue un levier essentiel pour accroître l'efficience de l'établissement et maîtriser durablement la charge financière supportée par le département. Les priorités pour 2026 s'articuleront autour de trois axes majeurs :

- La simplification et la rationalisation des procédures internes, afin de réduire les coûts de gestion et les délais ;
- La mutualisation et la coordination accrues des moyens matériels et humains, en favorisant la polyvalence des engins, la réduction des parcs de réserve et de formation, et l'adaptation continue de l'organisation aux besoins opérationnels ;
- Le développement des outils numériques et le recours progressif à l'intelligence artificielle, pour moderniser la gestion et limiter les charges récurrentes à moyen et long terme.

L'exercice 2026 intégrera notamment :

- La poursuite du déploiement opérationnel de NexSIS, son interconnexion sécurisée avec le système d'information administratif et la mise en conformité des infrastructures nécessaires ;
- La modernisation et la sécurisation des infrastructures numériques ;
- Le renforcement de la cybersécurité, à travers la finalisation du plan de continuité et de reprise d'activité informatique et la conduite d'un exercice de crise cyber ;
- La poursuite de la dématérialisation via le recours aux solutions mutualisées proposées par e-collectivités ;
- Et la préparation des évolutions numériques à moyen terme, incluant plusieurs projets structurants soumis à arbitrage, en tenant compte de leurs impacts futurs en fonctionnement.

3ème partie

l'évolution des ressources et charges prévisionnelles pour 2026

Face aux enjeux exprimés, le **budget global de l'exercice 2026 présente une augmentation de 9,5%** et évolue comme suit :

	BP 2025 *(hors décision modificative)*	Débat d'orientations budgétaires 2026
Fonctionnement	63 975 208€	69 947 777€
Investissement (avec reports)	24 497 825€	26 887 876€
Budget Global	**88 473 033€**	**96 615 528€**

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement enregistre une évolution globale de **+9,3%** :

DEPENSES	DOB 2026	Evol° / BP 2025
CHARGES DE PERSONNEL	47 204 880 €	6,4%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 960 625 €	1,9%
CHARGES FINANCIERES	849 035 €	18,2%
AUTRES CHARGES	183 140 €	-18,5%
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	**58 197 680 €**	**6%**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	9 751 622 €	9,9%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 998 475 €	
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**11 750 097 €**	**32%**
TOTAL DEPENSES REELLES ET D'ORDRE	**69 947 777 €**	**9,3%**

RECETTES	DOB 2026	Evol° / BP 2025
CONTRIBUTION DEPARTEMENT	53 203 560 €	11,5%
CONTRIBUTION COMMUNES ET EPCI	11 884 818 €	1,3%
PRODUITS DE SERVICE	901 370 €	-10,1%
AUTRES RECETTES	463 883 €	-24,1%
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	**66 453 631 €**	**9%**
OPERATIONS D'ORDRE	967 650 €	-29,2%
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	**967 650 €**	**-29%**
RESULTAT REPORTE	**2 526 496 €**	**63%**
TOTAL RECETTES REELLES ET D'ORDRE	**69 947 777 €**	**9,3%**

Dans un contexte de sollicitation opérationnelle en constante progression, conjugué à la nécessité de garantir un modèle économique soutenable, le SDIS est amené à veiller à la maîtrise de ses dépenses.

L'augmentation du budget s'explique principalement par :

- **L'évolution mécanique des charges de personnel** : les effets induits par le glissement vieillesse-technicité, les mesures nationales applicables à la fonction publique territoriale et une revalorisation de l'indemnité versée aux sapeurs-pompiers professionnels.

- **La poursuite des investissements visant à garantir la continuité et l'efficacité de l'activité opérationnelle**, cela se traduit par l'augmentation prévisionnelle des **charges financières** et des **dotations aux amortissements**.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Les contributions

➲La participation du Département

Le Département demeure le principal contributeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours et continue de s'engager activement au soutien de la politique de sécurité civile et de prévention des risques.

Dans un contexte financier contraint pour le secteur public, le SDIS adapte son plan d'action afin de garantir la soutenabilité de son modèle économique et de contenir l'évolution de la charge financière supportée par le Département. Une prospective financière à trois ans est conduite en lien étroit avec les services départementaux, à partir de scénarios partagés.

Pour 2026, le Département maintient un soutien significatif au SDIS, qui pourra ainsi continuer à répondre efficacement aux besoins d'un territoire en évolution. **Sa contribution augmentera de 5,48 M€** par rapport à l'an dernier.

	2023	2024	2025	2026
Montant	39 127 320 €	41 083 686 €	47 716 197 €	53 203 560 €
Evolution en %		*+5%*	*+16,1%*	*+11,5%*
Evolution en €		*+1.95M€*	*+6.63M €*	*+5,48M€*

➲Les contributions des communes et EPCI

Les modalités de calcul et de répartition des contributions des communes et des EPCI, compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du SDIS 85, ont été fixées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2025.

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002, dite de démocratie de proximité, prévoit que le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) **ne peut excéder le montant global de leurs propres contingents de l'exercice précédent augmenté de l'indice des prix à la consommation.**

La Loi de programmation des finances publiques prévoit pour 2026 une inflation à hauteur de **+1,3%.** En tenant compte du taux d'inflation et de la dernière population DGF connue du département, soit 829 931 habitants, le montant des contingents communaux et intercommunaux s'élèvera pour 2026 à **un montant global de 11 884 818 € soit +152K€ par rapport à l'an dernier, avec un taux unique porté à 14,32 € par habitant.**

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

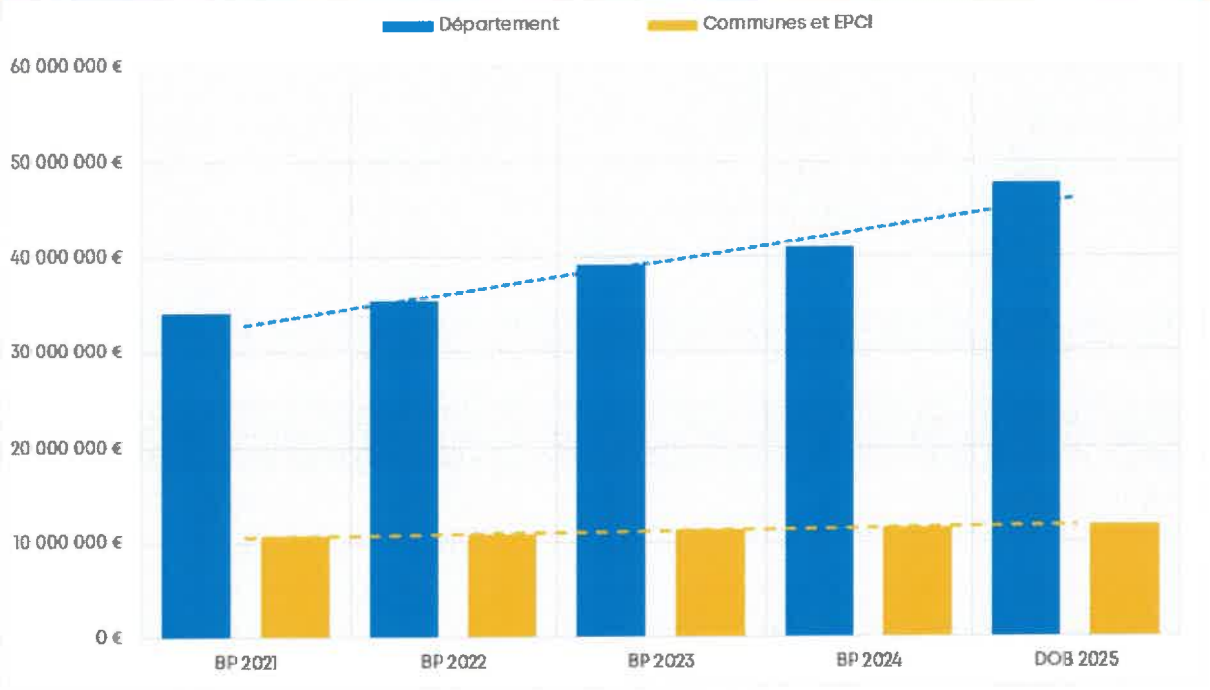

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	**DOB 2026**
Département	39 127 320 €	41 083 686 €	47 716 197 €	53 203 560 €
Communes et EPCI	11 232 800 €	11 524 851 €	11 732 299 €	11 884 818 €
Total des contributions	50 360 120 €	52 608 537 €	59 448 496 €	65 088 378 €
	Soit :	*+4%*	*+9%*	*+13%*

↳ Pour 2026, ces contributions représentent 93% des recettes totales de fonctionnement.

Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes proviennent principalement de **l'activité opérationnelle** du SDIS et de **la facturation de certaines interventions** :

Transports sanitaires en cas de carence des ambulances privées : le SDIS facture ces interventions. Le tarif national d'indemnisation d'une carence s'élevait à 215 € en 2025, et sera porté à 217 € en 2026.

Interventions sur le réseau autoroutier : ces interventions donnent lieu à une facturation spécifique, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Sur les secteurs non ou partiellement couverts par une garde ambulancière, le Code de la santé publique prévoit le versement d'une indemnité de substitution de 12 € par heure, permettant au SDIS d'adapter sa capacité de réponse tout en préservant la disponibilité opérationnelle.

Prestations spécifiques ponctuelles : interventions à caractère payant, mise à disposition de véhicules légers d'intervention, services de surveillance, opérations de dépollution.

En sus, le SDIS bénéficie **de remboursements de charges de personnel** (congés maladie, maternité, paternité), qui réduisent le coût net des rémunérations pour la collectivité.

L'établissement perçoit également **des produits variables**, notamment le remboursement de la taxe intérieure de consommations sur les produits énergétiques relatives aux consommations de carburants pour les missions de secours, constituant un levier pour diminuer ses coûts de fonctionnement.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	DOB 2026
Total autres recettes	1 253 856 €	1 451 503 €	1 613 411 €	1 365 253€
	Soit:	*+16%*	*+11%*	*-15%*

La prévision des recettes de fonctionnement fait apparaître une **diminution de l'ordre de 15%**, liée à une **approche prudente** dans l'évaluation de certaines ressources.

Cette évolution s'explique en premier lieu par l'absence de fiabilisation complète de la prévision de la TICPE pour l'exercice écoulé, conduisant à retenir une estimation volontairement prudente. Par ailleurs, certaines recettes liées à l'activité opérationnelle sont revues à la baisse, afin de tenir compte des incertitudes sur leur niveau de réalisation.

Synthèse des recettes de fonctionnement

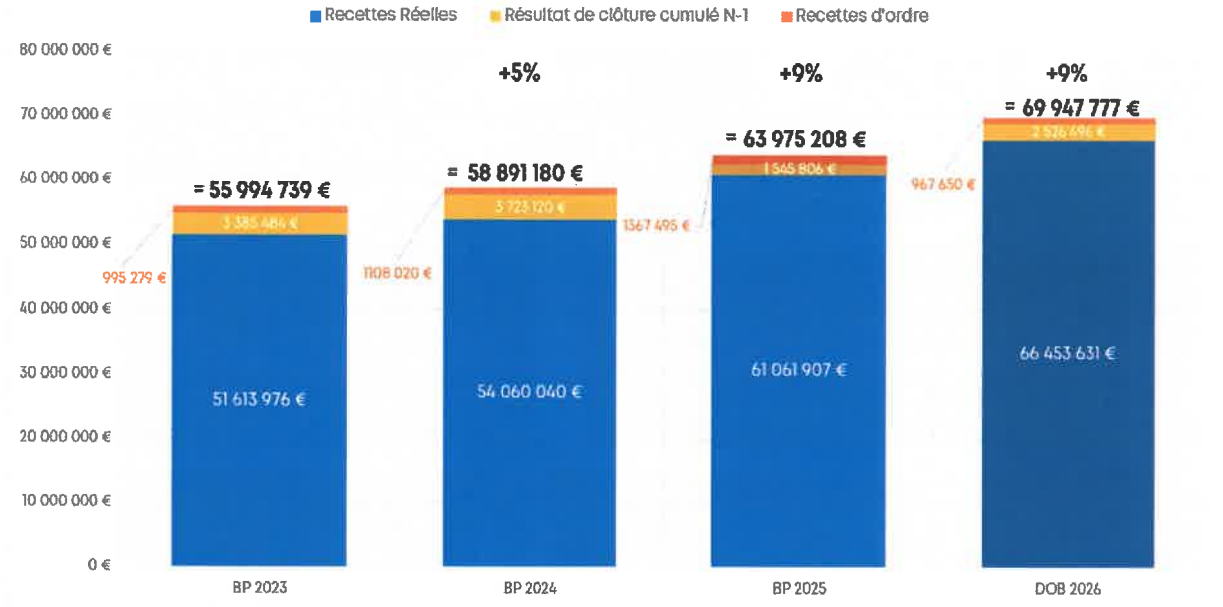

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent en trois grands volets, qui reflètent l'ensemble des coûts liés au fonctionnement du SDIS :

Les charges de personnel et frais assimilés



En 2026, les charges de personnel représenteront **81,1 % des dépenses réelles** de fonctionnement, un niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale des SDIS de catégorie B, qui était de 82 % selon les statistiques 2025 (données 2024).

Ces charges, qui augmenteront de **6,4 %** cette année, se répartissent en deux catégories :

➲Les indemnités des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV)

Le budget intègre :

- La revalorisation des taux d'indemnisation des sapeurs-pompiers.
- Une prévision pour les colonnes de renfort, et les gardes subrogées.
- Un projet d'évolution des conditions d'indemnisation des SPV.

➲Les frais de personnel des agents permanents et contractuels

Conformément aux mesures adoptées par le SDIS et présentées en préambule du rapport, le budget prend en compte notamment :

- L'impact du glissement vieillesse-technicité (GVT),
- La hausse réglementaire des cotisations patronales à la CNRACL,
- Les charges liées à la prévoyance et à la participation employeur à la mutuelle,
- La revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant de 6 à 7 euros,
- La non-création de 38 postes de sapeurs-pompiers professionnels, initialement identifiés dans le cadre du SDACR.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	DOB 2026
Paies *(traitements SPP/PATS et indemnités SPV)*	37,8M €	39,3M€	42M€	44,8M€
Médical *(indemnités)*	313K€	298K €	297K€	329K€
Formation *(indemnisation manœuvres et formateurs)*	1,47M€	1,83M€	1,95M€	1,9M€
FIPHP	99K €	118K€	133K€	120K€
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	39,7M €	41,6M€	44,4M€	47,2M€
	Soit:	*+4,7%*	*+6,8%*	*+6,4%*

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général augmentent en 2026, de **1,9 % (soit +185 K€)**.

Cette évolution modérée s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis deux exercices par les services en matière de maîtrise des dépenses courantes. Les actions menées ont permis de contenir l'évolution des coûts.

La proposition budgétaire pour 2026 prend en compte plusieurs facteurs :

- Elle intègre le coût de l'inflation sur les dépenses courantes.
- Les dépenses liées aux fluides (électricité, gaz et carburants) présentent une stabilisation par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution favorable permet d'établir une prévision budgétaire en diminution de 118 000 €, tout en conservant des hypothèses réalistes et prudentes.
- Des nouvelles dépenses sur l'exercice :
  - L'appui de e-collectivités sur le volet DPD (protection des données)
  - L'adhésion à e-collectivités offrant un bouquet de services numériques mutualisés dans l'adhésion, tels que l'accès à la plateforme de services Pléiade, des espaces collaboratifs, des outils de transferts de fichiers, de visioconférence, de convocation des élus.
  - Les charges afférentes à la mise en place du vote électronique des instances professionnelles qui se dérouleront cette année.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	DOB 2026
Charges à caractère général	9 280 742 €	9 375 719 €	9 774 799 €	9 960 625€
	Soit:	*+1%*	*+4,3%*	*+1,9%*

Les autres charges

Les intérêts de la dette augmenteront de plus de 131 K€ en 2026, en lien avec l'encours croissant suite à un emprunt de 6 M€ réalisé en fin d'année 2025 et la prévision d'un nouvel emprunt de 5 M€ pour l'exercice 2026.

Cette hausse des charges financières s'accompagne d'une **augmentation des opérations d'ordre de 875 K€** par rapport à l'an dernier, correspondant aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Depuis l'adoption du référentiel comptable M57 en 2024, ces amortissements sont désormais calculés prorata temporis dès la mise en service des biens, accentuant l'impact de la montée du budget d'investissement.

Pour optimiser le financement de ces investissements et limiter le recours à l'emprunt, le budget prévoit également un virement depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement, mobilisant l'épargne prévisionnelle dégagée et traduisant la capacité d'autofinancement anticipée de la collectivité pour 2026.

La trajectoire des autres charges suit les tendances suivantes :

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	DOB 2026
Autres charges (indemnités, subventions)	155 904 €	182 100 €	144 900 €	153 650 €
Frais financiers	429 585 €	551 300 €	718 108 €	849 035 €
Dotations provisions	21 602 €	17 766 €	75 400 €	15 000 €
Charges exceptionnelles	6 000 €	5 000 €	4 490 €	14 490 €
Dépenses imprévues	50 000 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses d'ordre	6 349 801 €	7 190 448 €	8 876 876 €	9 751 622 €
Virement à la section d'investissement				1 998 475 €
TOTAL AUTRE CHARGES	7M€	7,94M€	9,81M €	12,78M €
		Soit: *+13,3%*	*+23,6%*	*+30,2%*

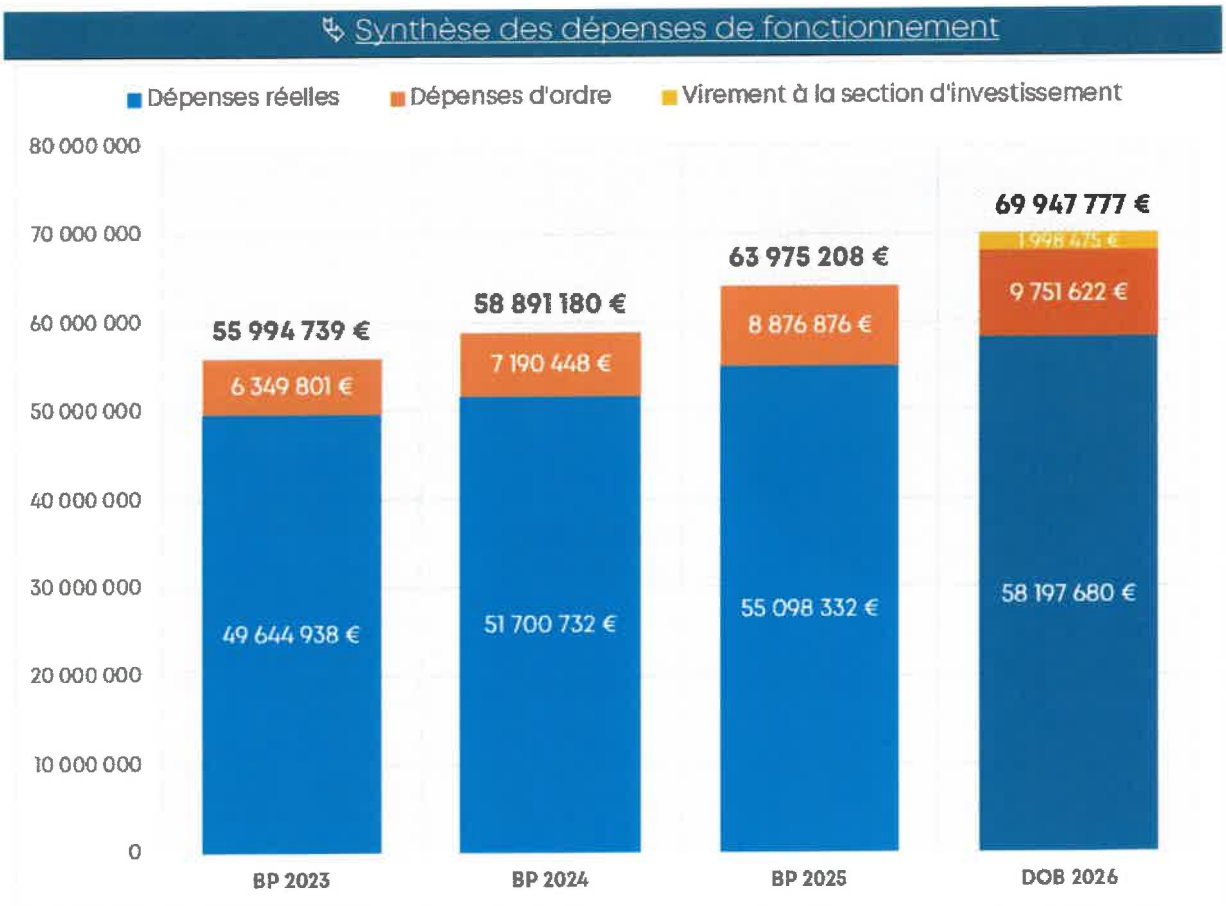

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement enregistre une évolution globale de **+9,8%** :

DEPENSES	DOB 2026	Evol° / BP 2025
BUDGET D'EQUIPEMENT	21 388 569 €	11,9%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 756 980 €	12,8%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 600 €	0,0%
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	**24 148 149 €**	**12%**
OPERATIONS D'ORDRE	**967 650 €**	**-29%**
OPERATIONS PATRIMONIALES	**1 772 077 €**	**13%**
TOTAL DEPENSES REELLES ET D'ORDRE	**26 887 876 €**	**9,8%**

RECETTES	DOB 2026	Evol° / BP 2025
EMPRUNTS	5 050 310 €	-27,7%
FCTVA	1 150 000 €	-25,2%
AUTRES (SUBVENTIONS, CESSIONS)	173 000 €	-64%
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	**6 373 310 €**	**-29%**
OPERATIONS D'ORDRE	**9 751 622 €**	**10%**
OPERATIONS PATRIMONIALES	**1 772 077 €**	**13%**
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**1 998 475 €**	
RESULTAT REPORTE	**6 992 392 €**	**39%**
TOTAL RECETTES REELLES ET D'ORDRE	**26 887 876 €**	**9,8%**

A. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement du SDIS correspondent aux investissements réalisés pour garantir le bon fonctionnement et la modernisation des infrastructures et des moyens d'intervention. Les nouveaux projets prévus pour l'exercice 2026 se développeront <u>selon 4 grands axes, avec une attention particulière portée aux projets immobiliers</u> :

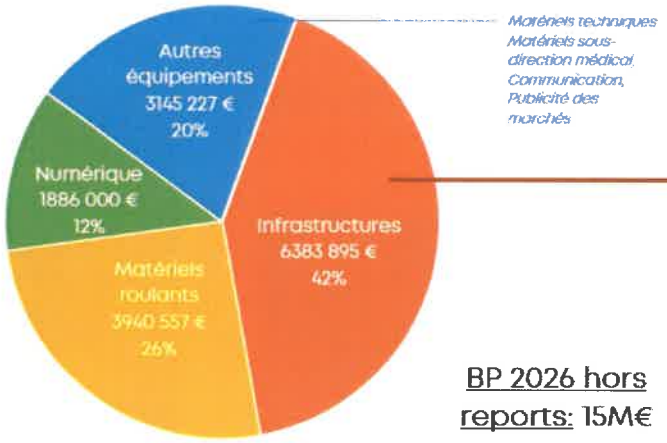

<u>BP 2026 hors reports:</u> 15M€

PROJETS	€
CIS ST FLORENT - REHABILITATION	40 000 €
CIS LES LANDES GENUSSON - CONSTRU.	46 661 €
CIS POUZAUGES - ETUDES	65 000 €
AMENAGEMENT PUI	150 000 €
CIS ST GILLES CROIX DE VIE - ETUDES	150 000 €
CIS AIZENAY - REHABILITATION	252 884 €
CIS ST PIERRE DU CHEMIN - CONSTRU.	262 936 €
NVELLE DIRECTION - ETUDES	350 000 €
CIS LA TRANCHE - REHABILITATION	350 000 €
CIS CHALLANS - REHABILITATION	533 264 €
CIS MONTAIGU - ETUDES	653 000 €
GROSSES REPARATIONS ET PETIT AMENAGEMENT	1 130 150 €
CIS LUCON - ETUDES, REHAB. ET CONSTRU.	2 400 000 €
TOTAL INFRASTRUCTURES	6 383 895 €

Le plan infrastructures 2026 intègre à la fois les opérations de grande envergure lancées l'année précédente (études des CIS de Luçon, Montaigu et Saint-Gilles-Croix-de-Vie) et les projets de réhabilitation. L'objectif est de moderniser les centres d'incendie et de secours afin qu'ils répondent aux besoins actuels : accueil adapté des femmes et des jeunes, capacité suffisante pour le nombre d'effectifs, respect des normes réglementaires et amélioration globale des conditions de travail et d'intervention.



Il faut noter que les travaux de réhabilitation réalisés au CIS de la Tranche-sur-Mer seront financés à hauteur de 50% par la ville. Cette participation exceptionnelle sera versée à l'issue des travaux en 2027.

Les matériels roulants, quant à eux, représenteront 26% du budget prévisionnel en 2026, et se limiteront :

- **A l'application des orientations du SDACR**, en particulier sur la polyvalence des engins, ce qui pourra constituer, à moyen terme, un levier d'économies par la réduction de certains segments du parc (retrait progressif des VSRL et VSRM les plus anciens).
- **Au respect des arbitrages arrêtés**, avec l'acquisition de 7 VASV au lieu de 12 (-595K€), l'aménagement de 2 VLI au lieu de 3 (-25K€).
- L'acquisition priorisée de véhicules neufs pour limiter le vieillissement accru.

Depuis 2024, le budget alloué aux matériels roulants a été restreint du fait des contraintes budgétaires, qui a eu pour conséquences de ne pas mener à son terme le plan pluriannuel d'investissement 2023–2025 adopté lors du conseil d'administration du 28 novembre 2023.

L'analyse du parc se présente ainsi :

	A	B	C	D	E	F
Type de parc	**Age moyen réel (2024)**	**Age moyen idéal en 2024 (*)**	**Evolution de l'écart**	**Age moyen réel (2025)**	**Age moyen idéal en 2025 (*)**	**Evolution de l'écart**
PL	13,9	9,4	4,5	13,5	8,8	4,7
VL	9,0	6,6	2,4	8,7	5,3	3,4
VU	11,6	5,7	5,9	9,2	5,1	4,1
Mat. roulant global	10,8	7,1	3,7	10,4	6,5	3,9

(*) Au regard du nombre de véhicules et des durées d'amortissement votées

Le tableau illustre que l'âge moyen entre 2024 et 2025 (colonnes A et D) diminue en valeur absolue, mais l'écart augmente par rapport à la moyenne idéale (colonnes C et F). Il conviendra donc, sur les années à venir, d'adopter une approche agile afin d'ajuster la gestion du parc face à ces évolutions contrastées.

Au budget d'équipement 2026 s'ajouteront les investissements non réalisés en 2025 (reports), représentant un montant de 6M€. Le budget total sera porté à **21M€**, soit une hausse de 11% par rapport à l'exercice précédent.

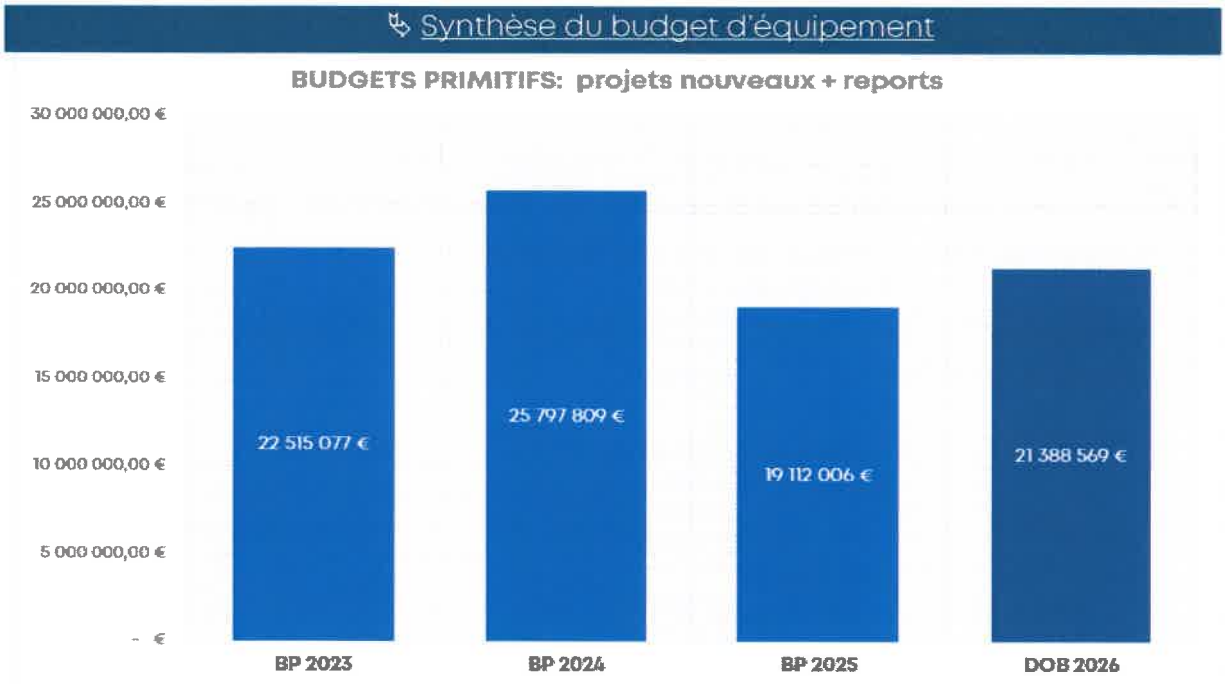

B. Les recettes d'investissement

Le budget d'équipement reposera sur une stratégie de financement équilibrée et maîtrisée. Il sera principalement alimenté par **l'autofinancement dégagé** par le SDIS, témoignant d'une gestion financière rigoureuse.

Ce financement sera complété par le **recours à un emprunt mesuré** (de l'ordre de 5M€), permettant de soutenir les investissements tout en préservant la soutenabilité de la dette.

Par ailleurs, des leviers de financement complémentaires seront mobilisés, notamment la **sollicitation des certificats d'économies d'énergie** (CEE) dans le cadre des achats de véhicules légers électriques.

Dans le cadre du **pacte capacitaire**, l'Etat soutiendra le financement d'un camion dévidoir automobile destiné aux feux spéciaux. Le projet, d'un montant de 116 667 €, bénéficie d'une subvention de 61 833 € (53 %), dont une avance de 18 550 € a été versée en décembre 2024. Le solde sera sollicité en 2026.



Enfin, le budget d'équipement intégrera le **produit du FCTVA perçu au titre des investissements réalisés en N-1**, contribuant ainsi au renforcement des capacités financières dédiées aux projets d'investissement.

4ème partie

Pilotage financier et structuration des effectifs



I. LES INDICATEURS FINANCIERS ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

En 2024, le taux d'épargne du SDIS était fragile. L'inflation, la montée en charge de l'activité opérationnelle liée au développement du territoire, l'augmentation des besoins en personnel, le poids des dotations aux amortissements et les différentes mesures exogènes ont entraîné une hausse significative des dépenses.

En 2025, grâce à l'accompagnement du Conseil départemental, le budget primitif du SDIS a pu être équilibré. Durant l'année, des mesures de maîtrise et d'optimisation des dépenses (précisées en préambule du rapport), combinées à de nouvelles recettes, ont permis de dégager un résultat d'exercice positif, renforçant la capacité d'autofinancement de l'établissement.

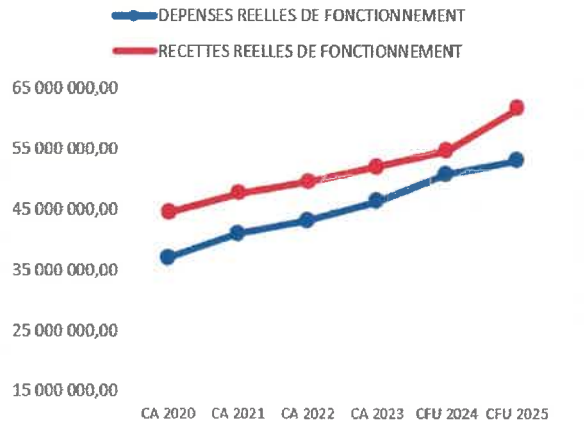

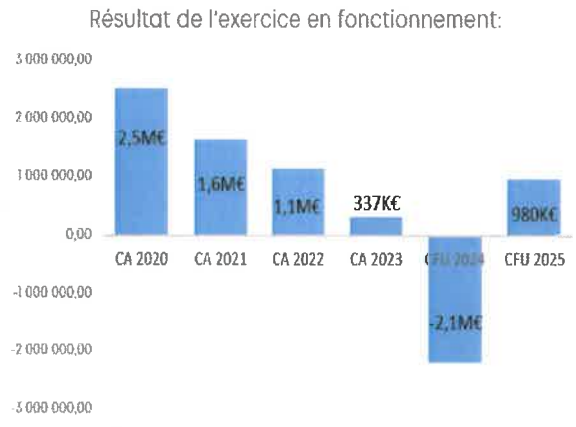

Les prochaines années seront marquées par plusieurs défis :

- Limiter autant que possible l'évolution des dépenses afin d'éviter un effet de ciseau, qui mettrait en péril l'équilibre financier du SDIS.
- Assurer une gestion rigoureuse des ressources pour optimiser l'allocation des moyens disponibles.
- Définir une politique publique adaptée aux enjeux de demain, conciliant performance et rationalisation des dépenses.
- Garantir une soutenabilité budgétaire partagée, équilibrant les besoins opérationnels et les capacités financières des acteurs impliqués.

L'objectif étant de préserver l'efficacité du service public tout en assurant une gestion responsable et pérenne des finances publiques.

Dans ce contexte, la structure de la dette constitue un élément clé de cette soutenabilité, puisqu'elle conditionne la capacité de l'organisation à financer ses investissements futurs tout en maintenant l'équilibre de fonctionnement.

La structure de la dette se structure ainsi : Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 21 902 841 €. La dette à taux fixe représente 90,7% de l'encours.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
21 902 841 €	3,41 %	9 ans et 6 mois	4 ans et 11 mois	18

Le profil d'extinction de la dette au 1er Janvier 2025 est aujourd'hui le suivant :



Au 31 décembre 2025, la **capacité de désendettement oscille autour de 2,53 années**, ce qui signifie que le SDIS dispose de la capacité à rembourser la totalité du capital de sa dette en moins de 3 ans, s'il y consacrait tout son autofinancement brut.

Pour l'exercice 2026, il est envisagé de recourir de nouveau à l'emprunt pour un montant de 5M€. Dans l'hypothèse où la réalisation des investissements serait totale en 2026, cela porterait **la capacité de désendettement du SDIS à 2,9 années** au 31 décembre 2026.

Historiquement, **une capacité de désendettement supérieure à huit années constitue un premier signal de vigilance** en matière de soutenabilité financière. À ce stade, les marges de manœuvre du SDIS pour le recours à l'emprunt demeurent globalement satisfaisantes.

Néanmoins, cette faculté doit être exercée avec prudence et rester strictement maîtrisée, afin d'éviter une progression excessive des charges d'intérêts, lesquelles pourraient, à terme, affecter l'équilibre de la section de fonctionnement.

II. LA STRUCTURATION DES EFFECTIFS

Avec un budget de près de 47,2 M€, cette dimension financière est directement liée à la structuration des effectifs, le budget des ressources humaines représentant le poste le plus important de la section de fonctionnement.

Les emplois théoriques correspondant à l'ensemble des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs du SDIS. Ces emplois renvoient à des postes nécessaires au fonctionnement de l'organisation du SDIS. Ils sont dits pourvus lorsqu'un effectif (agent fonctionnaire ou contractuel) y est affecté.

Au 1er janvier 2026, le SDIS comptait, par catégories :

1. PERSONNEL ADMINISTRATIFS *(comprend les contractuels sur emplois permanents)*

ADMINISTRATIF		CULTUREL		TECHNIQUE		TOTAL	
Théorique	Réel	Théorique	Réel	Théorique	Réel	Théorique	Réel
75	69	1	1	55	50	131	120

2. SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

OFFICIERS		SOUS OFFICIERS		HOMMES DU RANG		TOTAL	
Théorique	Réel	Théorique	Réel	Théorique	Réel	Théorique	Réel
111	105	254	248	72	75	437	428

3. SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES ACTIFS

Double statut Pro / Vol	316
SPV (hors double statut)	2 432
TOTAL SPV actifs	**2 748**

Lors de sa session du 16 décembre 2025, le rapport social unique (RSU) 2024 a été présenté à l'ensemble des élus.

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales doivent élaborer annuellement ce rapport qui réunit toutes les données relatives à leurs ressources humaines. En l'occurrence, il permet d'apprécier la situation du SDIS au regard des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux.

Il permet aussi d'apprécier la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Les éléments à retenir sont les suivants :

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	13%	29%	13%
Technique	8%	57%	9%
Culturelle	0%		0%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie	79%	14%	78%
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie

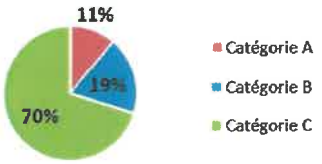

Répartition par genre et par statut

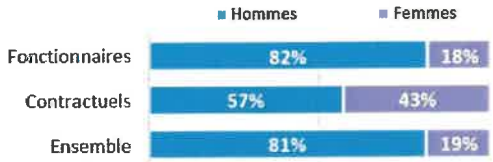

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels	45%
Sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels	13%
Lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels	12%
Adjoints administratifs	7%
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels	6%

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	43,35
Contractuels permanents	32,50
Ensemble des permanents	43,22

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	22,50

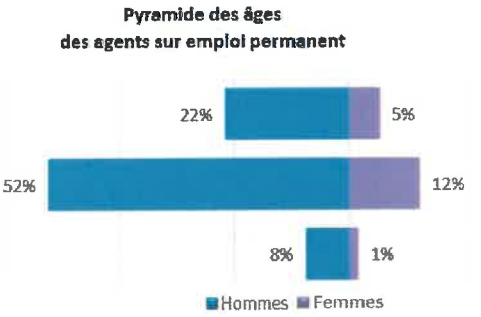

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Mouvements

En 2024, 45 arrivées d'agents permanents et 27 départs

3 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2023 [1]	Effectif physique au 31/12/2024
540 agents	558 agents

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	3,8%
Contractuels	↘	-22,2%
Ensemble	↗	3,3%

Principales causes de départ d'agents permanents

Mise en disponibilité	41%
Fin de contrats remplacants	19%
Départ à la retraite	19%
Détachement	11%
Mutation	7%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de concours, sélection professionnelle	38%
Voie de mutation	31%
Remplacements (contractuels)	11%
Voie de détachement	9%
Recrutement direct	4%

** Variation des effectifs*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- **7 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés**

dont 43% des nominations concernent des femmes

- **20 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés**

dont 15% des nominations concernent des femmes

- **123 avancements d'échelon et 33 avancements de grade**

- **7 lauréats d'un examen professionnel nommés**

Aucune nomination concerne des femmes

- **27 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle**

dont 37,0 % femmes
dont 74,1 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- **4 sanctions disciplinaires prononcées en 2024**

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	3	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	1	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Absences

- **En moyenne, 12,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire**

> **En moyenne, 0,7 jour d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	2,76%	0,20%	2,73%	0,21%
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	3,43%	0,20%	3,39%	0,21%
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	3,78%	0,31%	3,74%	0,21%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

Formation

- **En 2024, 94,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024

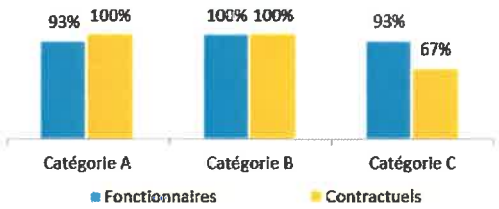

- **599 981 € ont été consacrés à la formation en 2024**

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	40 %
Coût de la formation des apprentis	7 %
Frais de déplacement	15 %
Autres organismes	38 %

- **6 455 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024**

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

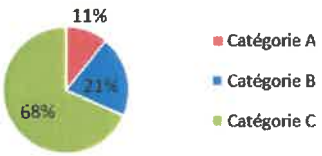

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 11,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	8%
Autres organismes	15%
Interne à la collectivité	77%

Au stade des orientations budgétaires, **le budget primitif 2026 augmentera au global de 9,5%** et se présentera comme suit :

	BP 2025 (hors DM)	Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026	%
Fonctionnement	63 975 208€	69 947 777€	+9,3%
Investissement (avec reports)	24 497 825€	26 887 876€	+9,8%
Budget Global	90 489 722€	88 399 653€	+9,5%

A l'issue du débat, je vous saurai gré, de bien vouloir prendre acte du présent rapport portant orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

La Présidente du Conseil d'administration

Madame Bérangère SOULARD